



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 11237

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le sort des 500 000 victimes de l'hépatite C post-transfusionnelle. Sachant que 30 % d'entre elles seront atteintes d'une cirrhose du foie et 10 % d'un cancer du foie dans un délai de 10 à 20 ans, à terme le nombre de décès par hépatite C post-transfusionnelle sera plus important que par le sida. L'indemnisation des victimes en situation dramatique et précaire s'avère donc urgente. C'est pourquoi, il lui demande de lui indiquer s'il envisage de donner suite à son projet de création d'un fonds spécifique d'indemnisation, compte tenu des difficultés actuelles des intéressés à obtenir réparation par la voie judiciaire.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé a demandé à ses services d'ouvrir la réflexion sur un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical. Dans le cadre des travaux en cours, le problème des contaminations par le VHC ne va pas manquer d'être examiné. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a estimé que seul le législateur pourrait apporter une solution satisfaisante à l'indemnisation des dommages résultant de risques sériels du type de la contamination par le virus de l'hépatite C. Une loi récemment adoptée par le Parlement, relative aux produits défectueux, prévoit que le Gouvernement transmettra au Parlement, avant la fin de l'année, un rapport sur le risque thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11237

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1313

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3818